



**HAL**  
open science

# La Renaissance épistolographique dans l'œuvre de Guillaume Cretin

Ellen Delvallée

► **To cite this version:**

Ellen Delvallée. La Renaissance épistolographique dans l'œuvre de Guillaume Cretin. *Arts et Savoirs*, 2022, 17, 10.4000/aes.4514 . hal-03739045

**HAL Id: hal-03739045**

**<https://hal.science/hal-03739045>**

Submitted on 29 Jul 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La Renaissance épistolographique de Guillaume Cretin

La correspondance épistolaire de Cretin couvre une période allant de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au début des années 1520 et jalonne l'ensemble de sa carrière. Elle a déjà fait l'objet d'études biographiques<sup>1</sup>, mais c'est surtout pour son intérêt poétique qu'elle a retenu l'attention de la critique. La correspondance de Cretin permet non seulement de comprendre l'esthétique des Rhétoriciens<sup>2</sup>, mais elle marque aussi une étape importante du développement de l'épître comme genre poétique à la Renaissance<sup>3</sup>. Nous aimerions proposer une nouvelle approche de cette correspondance, qui repose sur la lecture épistolographique et rhétorique qui pouvait en être faite au moment de leur écriture et de leur parution. Cela suppose de situer ce corpus moins dans l'histoire des poètes et de la poésie que dans celle de l'art épistolaire. De prime abord, la variété des interlocuteurs de Cretin (rois, duc et duchesse, secrétaires royaux, ecclésiastiques et amis) ainsi que l'étalement de sa correspondance dans le temps (dans une période allant de Charles VIII à François I<sup>er</sup> et couvrant les premiers pas du jeune poète à la reconnaissance de sa maîtrise de la rime équivoquée et du savoir religieux) suffiraient à rendre compte de la variété de ses pratiques épistolaires. Mais il faut ajouter que cette production se situe au cœur d'une véritable Renaissance de l'art épistolaire, qui bouleverse le formalisme hiérarchique hérité des *artes dictaminis* médiévaux sans totalement le faire disparaître, ce que reflètent des traités tels l'*Opusculum scribendi epistolas* de Negri<sup>4</sup>, diffusé en France par la traduction de Fabri<sup>5</sup>, ou l'*Opus de conscribendis epistolis* d'Érasme<sup>6</sup>. Notre objectif sera donc d'examiner la production épistolaire de Cretin à l'aune des théories épistolaires qui s'ébauchent et se transmettent progressivement. Il ne s'agira pas d'opposer des usages médiévaux et renaissants (et encore moins d'associer toute idée de « progrès » de l'un à l'autre) mais de saisir ce que le lecteur peut percevoir comme résolument moderne dans la *dispositio* des épîtres de Cretin, au sein de pratiques plus pérennes et relevant presque, pour

---

<sup>1</sup> Voir l'introduction de Kathleen Chesney aux *Œuvres poétiques* de Cretin, [Paris, Droz, 1932] Genève, Slatkine Reprints, 1977 (dont l'édition nous servira ici de référence), ainsi que Patrick Joole, *L'épître en vers et les Grands Rhétoriciens*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Daniel Ménager, Paris-X-Nanterre, 1992.

<sup>2</sup> Outre les travaux de Patrick Joole déjà cités, voir Francis Suard, « Les Épîtres de Guillaume Cretin », dans *La Grande Rhétorique. Hommage à la mémoire de Paul Zumthor. Actes du colloque international. Université Mc Gill, Montréal, 5-6 octobre 1992*, éd. Giuseppe Di Stefano et Rose M. Bidler, Montréal, CERES, *Le Moyen Français*, vol. 34, 1994, p. 175-188 ; ainsi que François Cornilliat, « Or ne mens » *Couleurs de l'éloge et du blâme chez les « Grands Rhétoriciens »*, Paris, Champion, 1994, notamment p. 201-205 et 324-330.

<sup>3</sup> Voir Sandra Provini, « Les étapes de la *translatio* d'un genre. L'héroïde politique sous Louis XII, de la première *Epistola Annae reginae* de Fausto Andrelini (1509) aux "épîtres royales" françaises », dans *Langue de l'autre, langue de l'auteur. Affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, éd. Marie-Sophie Masse et Anne-Pascale Pouey-Mounou, Genève, Droz, 2012, p. 327-345 ; ainsi que Pauline Dorio, « *La plume en l'absence* » : le devenir familier de l'épître en vers dans les recueils imprimés de poésie (1527-1555), Genève, Droz, 2020, première partie « L'itinéraire d'un genre », p. 47-181. Sandra Provini a démontré le rôle fondateur de la traduction des *Héroïdes* d'Ovide par Octovien de Saint-Gelais, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, dans la diffusion du modèle de l'héroïde, qui deviendra rapidement politique, ce qu'illustre en particulier les épîtres de Fausto Andrelini écrites au nom d'Anne de Bretagne, traduites par Macé de Villebresme et Guillaume Cretin (épître LXXIX de l'édition Chesney). Pauline Dorio ajoute qu'au Moyen Âge, si l'épître n'est pas un genre poétique à part entière, elle apparaît dans les adresses comprises dans des formes fixes telle la ballade ou le rondeau, que l'on retrouve encore chez Cretin (épîtres XLVII, LXIIA, LXV et LXVI).

<sup>4</sup> Venise, Hermann Liechtenstein, 1488.

<sup>5</sup> *Le grant et vray art de pleine rhétorique*, Rouen, Symon Gruel, 1521. Nos références renverront à l'édition moderne : *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, éd. A. Héron, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [Rouen, 1889-1890].

<sup>6</sup> Bâle, Froben, 1522.

lui, de l'évidence<sup>7</sup>. Pour ce faire, nous commencerons par situer la pratique épistolaire mouvante de Cretin dans le concert des théories et modèles épistolaires de son époque. Nous pourrons ensuite mesurer plus précisément la portée des chemins de lecture induits par la mise en recueil posthume des épîtres de Cretin, réalisée par son ami et correspondant François Charbonnier, en 1527. Comment l'ordonnancement de Charbonnier se saisit-il des protocoles épistolaires hérités des *artes dictaminis* pour les infléchir vers une lecture humaniste des épîtres de Cretin ?

\*\*\*

Guillaume Cretin est nourri de différentes traditions qui pèsent à des degrés variés dans sa production épistolaire. De même que l'héritage poétique de Cretin rassemble influences médiévales et nouveautés des Rhétoriciens, de même une approche épistolographique des lettres de Cretin fait apparaître un syncrétisme entre usages établis au Moyen Âge et nouveautés humanistes. Dans leurs études, Luc Vaillancourt, Guy Gueudet, Pedro Martín Baños ou encore Maria Cristina Panzera<sup>8</sup> ont tous souligné l'allègement progressif, au XV<sup>e</sup> siècle, des protocoles de salutation préconisés par les *artes dictaminis* médiévaux, dont la tradition s'établit depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Destinés à la chancellerie, ces *artes dictaminis* ne considéraient pas des messages privés mais officiels, et rapprochaient la lettre du discours. Peu à peu, ils se sont essentiellement consacrés à décrire les protocoles de salutation et d'adieu, très fortement marqués par le rapport hiérarchique entre l'épistolier et son destinataire. Suscription et souscription encadrent volontiers la lettre, laquelle comprend en son début une salutation très précisément codifiée, et à sa fin une formule d'adieu comprenant vœux de santé, expression du dévouement, date et lieu, puis signature. On retrouve ce dispositif, plus ou moins complet, dans certaines épîtres de Cretin, en particulier celles qu'il a rédigées le plus tôt dans sa carrière. C'est le cas de « La rescription des femmes de Paris aux femmes de Lyon<sup>9</sup> » (LII, écrite avant 1501), qui comprend une suscription ainsi qu'une salutation, ou encore de l'épître LXIX à Jehan Martin, qui comprend également une suscription. Celle-ci revient dans l'épître à Jean Lemaire (LXXX). Les épîtres échangées avec Jean Molinet (LXXV et LXXVI), entre 1498 et 1502, comprennent une suscription ainsi qu'une souscription pour la première, le lieu, la date, une formule de dévouement et une signature pour la seconde. Le lieu et la signature figurent également dans les épîtres LV et LVI à Jacques de Bigue (datées entre 1498 et 1502) ainsi que dans l'épître à l'évêque de

---

<sup>7</sup> Les usages seront beaucoup plus tranchés quelques années après la mort de Cretin, comme l'a montré Claude La Charité. Dans son article « Les *Epistres morales et familières* (1545) de Jean Bouchet : de la hiérarchie médiévale au dialogue humaniste » (*Études françaises*, vol. 38, n° 3, p. 25-42), il explique en effet que le poète juxtapose, d'une part, pratiques épistolaires nourries des recommandations épistolographiques des *artes dictaminis* médiévaux et, d'autre part, un ensemble illustrant le renouveau familial du genre.

<sup>8</sup> Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI<sup>e</sup> siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Champion, 2003 ; Guy Gueudet, *L'art de la lettre humaniste*, Paris, Champion, 2004 ; Pedro Martín Baños, *El arte epistolar en el Renacimiento europeo, 1400-1600*, Bilbao, Universidad de Deusto, 2005 ; Maria Cristina Panzera, *De l'orator au secrétaire. Modèles épistolaires dans l'Europe de la Renaissance*, Genève, Droz, 2018.

<sup>9</sup> C'est Kathleen Chesney, l'éditrice moderne des œuvres de Cretin, qui numérote les poèmes. Dans son introduction (p. xli), elle explique avoir repris l'ordre des poèmes de l'édition de 1527, établi par Charbonnier pour l'édition de Galliot du Pré, faute de pouvoir constituer un ordre chronologique fiable (bien des pièces ne sont pas datables). Mais elle ajoute des pièces inédites et les insère, parmi les pièces recueillies et ordonnées par Charbonnier, aux endroits qui lui semblent génériquement ou thématiquement appropriés. C'est le cas, par exemple, de cette « Rescription », absente de l'édition Charbonnier, qu'elle place après une autre lettre d'invective : « Dudict Cretin au nom du Duc Charles de Bourgogne aux Bourguignons, Holandois, Zelandois, Flamengz et Brabançons ».

Glandèves (LXVIII). Le « bois » de Vincennes depuis lequel le chanoine écrit à ses correspondants apparaît enfin dans les épîtres LXX et LXXI au frère Jehan Martin et à la comtesse de Dammartin, ainsi que dans la pièce LX à Charbonnier.

D'autres aspects des lettres de Cretin les rapprochent néanmoins d'un usage qui se développe depuis quelques décennies sous l'impulsion des humanistes. En effet, la redécouverte des lettres familières de Cicéron, au XV<sup>e</sup> siècle, bouleverse les modèles épistolaires hérités des protocoles et formulaires de chancellerie. Relevant à présent du domaine privé, la lettre tient moins au discours qu'au *sermo* (à la « conversation entre absents » pour reprendre la formule consacrée). Salutation et adieu sont allégés : suscription et souscription disparaissent, la salutation est réduite à une apostrophe, l'adieu devient une prière ou des bons vœux, voire un *vale* romain. Tous ces aspects apparaissent dans quelques épîtres de Cretin, telles l'« Epistre envoyée à feu Monsieur d'Admyral » (LIV), celles échangées avec Honorat de la Jaille (LVIII et LIX) ou François Charbonnier (LX, LXI et LXII). Ces quatre derniers exemples s'inspirent explicitement de la lettre familière cicéronienne, en réduisant explicitement la formule d'adieu à son essentiel : « et adieu, c'est assez » (LVIII, v. 119), « adieu tout court » (LX, v. 76), « *fiat* » (LXI, l. 41) ou encore « *valle* » (LXII, v. 72). L'apostrophe apparaît dans les épîtres LXVII « à une dame lyonnaise », LXX à Jehan Martin, LXXI à la comtesse de Dammartin, LXXIV « aux Filles Penitentes », LXXVI à Molinet et LXXX à Lemaire. Ces deux derniers exemples concernent des épîtres rédigées précocement dans la carrière de Cretin (avant 1504) et faisant apparaître une traditionnelle suscription au-dessus d'une apostrophe d'usage plus récent. Ce genre de superposition des usages ne doit pas surprendre. Comme il n'existe guère de manuels d'art épistolaires antiques (à l'exception de Demetrios de Phalere ou d'un *Ars rhetorica* latin), explique Guy Gueudet<sup>10</sup>, la théorie médiévale garde encore beaucoup de poids : la coexistence des deux modèles, chez Cretin, ne se résout donc pas seulement par une approche chronologique. Ainsi, les dernières lettres adressées à Charbonnier (LXIII et LXIV) possèdent une suscription (et une souscription pour la seconde) alors que les premières n'en possédaient pas.

Cette juxtaposition des modèles trouve un écho très précis dans le traité épistolographique de Fabri, à la croisée de différentes théories. Dans la première partie de son *Grant et vray art de pleine rhétorique*, les chapitres dévolus à l'art épistolaire consistent en une traduction et recomposition de différents traités épistolaires antérieurs, ce qui conduit à différents classements des lettres, qui ne sont pas tous cohérents entre eux, comme l'a montré en détail Maria-Cristina Panzera<sup>11</sup>. Dans la partie « Epistres », Fabri se sert des manuels de Perotti et Publicius pour les types épistolaires et du pseudo-Haneron ou de Traversani pour les *partes epistolae*. On y retrouve des conceptions tirées des *artes dictaminis*, comme les trois substances de la lettre (haute, moyenne ou basse) auxquelles correspondent trois types de destinataires (supérieur, égal ou inférieur) et trois styles (élevés, moyen ou bas). La partie « lettres missives » qui suit, quant à elle, est une traduction plus ou moins fidèle de l'*Opusculum scribendi epistolas* de Negri : elle ouvre à une écriture des lettres inspirées des pratiques des humanistes. Si *Le Grant et vray art de pleine rhétorique* de Fabri paraît de façon posthume en 1521, sa rédaction est bien plus précoce, et il n'est pas interdit de penser que Cretin a pu en lire les pages avant sa parution. En effet, la partie du traité qui se rapporte à la seconde rhétorique (la poésie), s'occupe largement de codifier les formes fixes telles qu'elles doivent être composées pour le Puy marial de Rouen, une compétition poétique en l'honneur de la Vierge à laquelle Cretin a participé et où il a été plusieurs fois primé. Lecteur très

---

<sup>10</sup> *L'art de la lettre humaniste, op. cit.*, p. 218-246.

<sup>11</sup> *De l'orator au secrétaire, op. cit.*, p. 138-149.

probable de Fabri, peut-être également des manuels lui ayant servi de source, Cretin compose des épîtres à la fois respectueuses des protocoles et des rapports hiérarchiques qu'ils traduisent, mais faisant aussi une large part à la souplesse de la conversation. Quelles que soient les formules liminaires ou finales de la lettre, l'épistolier se fait humble avec les rois Louis XII ou François I<sup>er</sup> (épîtres XLV à XLIX) mais il n'emploie guère le style élevé (néanmoins affiché au début de l'épître XLVI à François I<sup>er</sup> : « Filz de Minerve, amy des dieux hautains », v. 1) qui correspondrait pourtant à ces destinataires. Le style est le plus souvent moyen, complice avec ses amis (épîtres LV à LXVI), ferme avec ses correspondants en religion (LXVII à LXXIV). Les écarts, ostensibles, ont pour but de renforcer la complicité. Les incursions de style élevé ont souvent une valeur ludique, comme lorsque Cretin reproche à Macé de Villebresme de ne pas lui avoir répondu (LVII) :

Filz adoptif, qui l'amour as des muses,  
 Ou songes-tu ? Diz pour quoy ades muses,  
 Que ne remplis papiers de tous coustez  
 Affin que tost par moy feussent coctez  
 Les motz dorez que ta plume distille ? (v. 1-5)

Chez Cretin, la coprésence des modèles et pratiques épistolaires ne prend donc pas seulement la forme d'une juxtaposition d'usages. On peut ainsi entrevoir les permanences d'un modèle (ancien) de correspondance épistolaire au sein d'un autre modèle (plus récent), à travers, par exemple, le traitement ludique de certains protocoles hérités des *artes dictaminis* qui tendent à les rapprocher d'une conversation familière. Il en va ainsi de l'épître XLVIII « Dudict Cretin au nom de la Chappelle du bois de Vincennes, audict Seigneur » : écrite en 1522 et adressée à François I<sup>er</sup>, la suscription confère une emphase protocolaire qui prête à sourire, dans la mesure où c'est une chapelle qui s'exprime et demande de l'argent pour des travaux. De même, à la fin de l'épître, la formule de prière devient l'annonce d'une rémunération (lieu attendu de la requête<sup>12</sup>) puisque cette prière est subordonnée à la réfection de la chapelle et à la possibilité d'y accomplir les offices :

Vous plaise donc rendre icelle accomplye,  
 Affin que Dieu a Messe et a Complie  
 Y soit servy, et puissiez meriter  
 Loz eternal qui peut l'ame heriter ;  
 Ainsi avrez pour bien petites sommes  
 Grace de Dieu, et louenges des hommes. (v. 42-47)

La signature de Cretin, enfin, apparaît souvent au détour d'un calembour et devient un point d'orgue de la virtuosité poétique de la lettre et de la complicité échangée entre épistoliers<sup>13</sup> : l'épître LVIII à la Jaille fait de Cretin le panier que son nom désigne (v. 34) puis s'achève par une rime équivoquée (v. 121-122) sur ce même nom ; l'épître LXIV à Charbonnier fait figurer dans le dernier vers la devise de Cretin (« Si meschans pars n'avras par mieulx que pis », v. 124).

<sup>12</sup> Cela apparaît chez Negri (*Modus epistolandi*, Modène, Rocociolus, 1490, f. a5r) et l'ensemble des traités qui s'inspirent du sien, ou encore chez Érasme (*De conscribendis epistolis*, dans les *Opera*, éd. Jean-Claude Margolin, Amsterdam, North-Holland, 1971, I, t. 2, p. 465) et ses imitateurs.

<sup>13</sup> Sur le rôle du jeu poétique, et en particulier de la rime équivoquée, dans le témoignage d'amitié entre épistoliers, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage à paraître chez Droz : *Poétiques de la filiation. Clément Marot et ses maîtres : Jean Marot, Jean Lemaire et Guillaume Cretin*, « La mutation de l'équivoque », p. 728-741.

En somme, dans une période où les pratiques épistolaires héritées du Moyen Âge ont encore beaucoup de poids mais où les usages humanistes se développent fortement, il ne convient pas au lecteur de chercher les indices d'une évolution ou d'un progrès dans le corpus épistolaire de Cretin : une lecture de ses épîtres à l'aune du traité épistolographique bipartite de Fabri suffit à le montrer. Si la présence ou l'absence de certains protocoles, de certaines formules, ne suffit pas à faire de Cretin un épistolier médiéval persistant ou un précurseur de l'humanisme français, pour autant il faut être sensible à la virtuosité avec laquelle il transforme l'esprit d'un usage sans en modifier la lettre. Cela laisse ouverte la possibilité d'une lecture bien plus moderne du poète épistolier : or c'est dans cette voie que s'engage son ami et correspondant Charbonnier lorsqu'il livre à l'éditeur Galliot du Pré, deux ans après la mort de Cretin, un ensemble de textes choisis, ordonnés, pourvus d'un titre, qui tirent nettement le chanoine de Vincennes vers les pratiques qui s'imposeront à la Renaissance.

\*\*\*

La sélection des épîtres que Charbonnier édite, le paratexte qu'il ajoute, le fait même de les recueillir en une section consacrée, et surtout de les ordonner d'une façon non chronologique, sont autant d'indices manifestant la volonté de Charbonnier de proposer une lecture moderne du corpus épistolaire de Cretin.

Les œuvres de Cretin paraissent chez Galliot du Pré en 1527, sous le titre *Chantz royaulx, oraisons et aultres petitz traictez* : autant de genres poétiques renvoyant à une inspiration religieuse et ancienne, ce que confirme l'emploi de caractères gothiques. Aussi la section d'épîtres finales, non mentionnée dans le titre mais isolée par un intertitre, pourrait-elle surprendre par sa modernité, si Cretin n'avait pas pris soin, au cœur de ses textes, d'enchevêtrer des pratiques héritées du Moyen Âge avec d'autres copiées sur Cicéron. En effet, le fait de recueillir la correspondance du chanoine de Vincennes et illustre Rhétoricien, dans sa variété (sollicitations de financements ou autres services, commentaires plus ou moins détachés de l'actualité, demandes de nouvelles à ses amis et récit de son activité, leçons de catéchisme, conseils misogynes dans le domaine du mariage...), est un geste qui n'est pas sans rappeler celui d'un autre illustre poète de la Renaissance, Pétrarque<sup>14</sup>. Or ce dernier avait précisément réuni ses nombreuses lettres sur le modèle des *Epistola ad familiares* de Cicéron, fraîchement redécouvertes. Le nombre des lettres de Cretin est certes bien moins important que celui des deux illustres prédécesseurs dans la filiation desquels Charbonnier le place. Mais cette filiation permet justement de donner à la section d'épîtres un poids équivalent à celui du reste du livre, recueillant les genres *a priori* plus nobles que sont les chants royaux ou les grandes pièces de déploration. De ce point de vue, l'insertion des ballades et rondeaux adressés (pièces XLVII, LXIIA, LXV et LXVI) au sein de cette section met en valeur leur caractère épistolaire et efface leur appartenance à une tradition poétique médiévale. Les ballades, comme celle « Dudit Cretin au roy François Premier et present, pour ce que l'on luy avoit dit qu'il estoit cassé de ses gaiges » (XLVII) ou « Dudit Cretin a Christofle de Refuge, Maistre d'Hostel de Monseigneur d'Alençon ; qui luy avoit demandé conseil de se marier » (LXV) sont pourvues d'un « envoy » final, respectivement adressé au « Sire » et au « Cousin », qui facilite, depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle, l'usage épistolaire de ce genre d'origine lyrique.

---

<sup>14</sup> Pauline Dorio (« *La plume en l'absence* », *op. cit.*, p. 65-73) souligne également l'aspect inédit que revêt alors le recueil d'épîtres familières d'un poète français.

En outre, lorsqu'il édite son recueil, Charbonnier confère un titre à chacun des poèmes de Cretin. Dans le cas des épîtres, ce titre est pour ainsi dire systématiquement construit sur le modèle : « Dudit Cretin à [nom du destinataire et titres s'il en possède] »<sup>15</sup>. Ainsi se succèdent, par exemple, des épîtres « Dudit Cretin au Roy Loys Douziesme » (XLV), « Dudict Cretin a Honorat de la Jaille Escuyer de Monseigneur le Duc d'Alençon » (LVIII) ou encore « Dudict Cretin a Frere Jehan Martin » (LXIX) : chaque fois, le nom de l'épistolier figure avant celui de son destinataire, qu'il soit supérieur, égal ou inférieur. Or cet usage est clairement repris au modèle cicéronien. En effet, les *artes dictaminis* établissaient rigoureusement l'ordre de chacun des noms en fonction du rang hiérarchique de chacun : il eût été impensable qu'un poète place son nom avant celui d'un roi, envisageable s'il s'agit d'un ami, préconisé dans le cas d'une adresse à un élève. De nouveau, Charbonnier invite à une lecture des épîtres de Cretin sur le modèle des échanges humanistes.

L'ordre des épîtres au sein de la section renvoie également, dans une certaine mesure, au modèle humaniste. Ces épîtres ne sont pas rangées de façon chronologique, ce qui corrobore l'idée qu'il ne faut pas lire dans le corpus épistolaire de Cretin une évolution ou un progrès d'un usage à d'autres – ni *a fortiori* tenter d'y déceler un itinéraire biographique. Cela favorise au contraire la construction d'une figure d'épistolier univoque et en l'occurrence plus moderne. De prime abord, les épîtres sont rangées par ordre hiérarchique du destinataire : les rois, duchesse et duc, puis l'amiral apparaissent en premier ; viennent ensuite les épîtres échangées avec des amis et enfin celles dans lesquelles Cretin a une position supérieure puisqu'il se fait précepteur en religion pour l'évêque de Glandèves ou le frère Jehan Martin. Cet ordre hiérarchique est conforme aux préceptes des *artes dictaminis*. Fabri commence encore la partie du *Grant et vray art de pleine rhétorique* consacrée aux épîtres par ces considérations hiérarchiques, en classant les lettres selon les types de destinataires, supérieurs, égaux ou inférieurs. Toutefois, au sein de cette disposition générale, qui s'efforce peut-être surtout de valoriser le poète qui s'est adressé aux plus grands, différents éléments donnent encore de la correspondance du chanoine de Vincennes une image plus proche de celle que prônent les arts épistolaires contemporains. Cela passe par la mise en valeur des échanges. Ainsi, plusieurs pièces se présentent comme des réponses, même si elles ne sont pas toutes de la plume de Cretin. C'est le cas, par exemple, du « Rondeau responsif » de Charbonnier, que l'éditeur insère parmi les épîtres de Cretin qui lui sont adressées (pièce LXIIA). Un autre rondeau est également « responsif » : « Prenez la, ne la prenez pas » (pièce LXVI). La correspondance avec Molinet aurait également obéi à ce principe si Charbonnier l'avait publiée<sup>16</sup>. D'une manière générale, Charbonnier regroupe les lettres par destinataires, ce qui met en exergue les échanges et crée une continuité entre les lettres : les épîtres à Jacques de Bigue (LV et LVI), par lesquelles Cretin se lamente de la maladie de son ami puis se réjouit de sa guérison, en constituent un exemple significatif, de même que le remerciement adressé à François I<sup>er</sup> (XLIX) qui succède à une série de trois requêtes au roi (XLVI à XLVIII). La table des matières, qui ne reprend pas tous les titres des lettres mais indique seulement les destinataires (par exemple « Troys epistres au roy francois », « Deux epistres a Honorat de la Jaille » ou « Quatre epistres a maistre francois charbonnier viconte Darques »), confirme cette valorisation des échanges<sup>17</sup>. La mise en valeur particulière des réponses, figurant dans les titres et la disposition des épîtres, fait écho au traité de Fabri, dans lequel il classe les épîtres en deux catégories : les « missives actives » et « responsives », qui sont inspirées par le traité épistolographique de Traversani, comme l'explique Maria Cristina Panzera. En outre, alors

<sup>15</sup> L'épître LIV « envoyée a feu Monsieur d'Admyral, par ledict Cretin » fait exception : le fait que le correspondant de Cretin soit présenté comme trépassé est peut-être une explication.

<sup>16</sup> Épîtres LXXV et LXXVI de l'édition Chesney.

<sup>17</sup> *Chantz royaulx, oraisons et aultres petitiz traictez*, op. cit., [f. 2 r-v].

que, dans la partie suivante de son *Grant et vray art de pleine rhetorique*, Fabri classe désormais les lettres par types, à la suite de Negri, il rompt toutefois par endroits cette disposition pour intégrer les réponses : ainsi la séquence sur les lettres de « petition » intègre-t-elle en son sein les lettres pour octroyer et pour remercier, comme le fait Charbonnier avec le remerciement adressé à François I<sup>er</sup> (XLIX). La disposition de Charbonnier, qui met en valeur cette catégorie d'épîtres « responsives », est clairement le fruit d'une lecture de Fabri, lui-même passeur de Traversani.

Mais l'influence du traité de Fabri sur la *dispositio* de Charbonnier va plus loin. En effet, le fait de placer en tête du recueil d'épîtres celles qui sont adressées aux rois Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup> – pour des raisons hiérarchiques et chronologiques évidentes – conduit également à mettre en avant un groupe d'épîtres qui sont toutes des requêtes, ou « petitions », pour reprendre le terme de Fabri. Or, dans son traité épistolographique comme dans celui de Negri, qu'il traduit fidèlement sur ce point, le type de lettre de requêtes apparaît en deuxième position, après les lettres de recommandation, dont Cretin ne fournit aucun exemple. Derrière une disposition hiérarchique convenue depuis les *artes dictaminis*, Charbonnier se montre sensible au classement par type de discours, qui fait figurer les requêtes ensemble et au début. Pour Fabri, elles sont d'ailleurs l'archétype de tout type de lettres. Les impératifs hiérarchiques ou de groupement par destinataire effacent ensuite la rigueur du classement par type de discours : il reste qu'un lecteur conditionné par le traité de Fabri ne manquera pas de reconnaître son classement à l'orée du recueil des épîtres de Cretin, puis remarquera que suivent une complainte (« Dudict Cretin au nom de la Royne Marie, a Madame la Duchesse, a present Royne de Navarre », L) et une invective (« Dudict Cretin au nom du Duc Charles de Bourgogne aux Bourguignons, Holandois, Zelandois, Flamengz et Brabançons », LI) et enfin des lettres domestiques ou d'échange de nouvelles (adressées à Jacques de Bigue, Macé de Villebresme, François Charbonnier et Christofle de Refuge, LV à LXVI), toujours dans l'ordre de Fabri (repris à Negri) – même si bien des types ne sont pas illustrés. La lettre d'amour à la dame lyonnaise (LXVII) constitue une entorse à ce classement par type de discours puisqu'elle apparaît tardivement, après les lettres domestiques : sans doute le classement par type de destinataire prime-t-il encore. Dans sa disposition d'ensemble et dans le regroupement de quelques épîtres, Charbonnier organise les épîtres de Cretin d'une façon conforme à Fabri : ses entorses reproduisent finalement les contradictions du théoricien, qui superpose plusieurs systèmes de classement (hiérarchique, par missives et responsives, par type de discours).

Enfin, la succession des épîtres de requête au début de la section manifeste une exploration et un creusement réflexif de ce type de discours rhétorique. Ainsi disposées par Charbonnier, les épîtres de Cretin exhibent les différentes facettes et les rouages de la rhétorique de la requête, telle qu'elle est par exemple décrite par Fabri<sup>18</sup> ou Érasme, en même temps qu'elles les détournent. La première épître, adressée à Charles VIII au nom des dames de Paris (XLIV), est ainsi une demande d'une « chose incorporelle », pour reprendre les catégories de Fabri : le retour du roi à Paris. Fabri oppose ce type de requête à celle des « choses corporelles », argent ou autre bien, dont on comprend que leur caractère honorable et nécessaire doit être plus rigoureusement justifié. Or les quatre épîtres suivantes, à Louis XII et François I<sup>er</sup> seront des demandes de « choses corporelles » : terres, argent et gages. L'épître « Dudict Cretin au Roy Loys Douziesme » (XLV) se distingue ainsi de la précédente par la constitution d'un *ethos* particulièrement humble du requérant, propre à asseoir sa figure de *supplex*, alors que les dames de Paris oscillaient plus entre regrets et reproches, avec des passages de *lamentatio* et d'invective à un ami (dans le sens de Fabri, qui renvoie à des

---

<sup>18</sup> *Le grand et vray art de pleine rhetorique*, op. cit., p. 214-215 et 219-220.

reproches adressés à une personne amie dont on attend qu'elle se corrige<sup>19</sup>). L'adoption d'un tel *éthos* n'est plus possible lorsque Cretin parle en son nom propre : dans l'épître XLV à Louis XII, il manifeste son humilité et développe l'énumération de ses malheurs pour justifier sa demande attirer la bienveillance de son destinataire. Celle-ci est par ailleurs obtenue en introduisant un peu d'humour dans son épître, à travers notamment l'énumération exagérée de tous les maux et maladies qui l'accablent (v. 39-44). Or si Fabri distinguait nettement les épîtres de « jeu » et celles de « gravité »<sup>20</sup>, en revanche, Érasme indique que parfois, une plaisanterie sert plus à la requête qu'un ton trop sérieux, pourvue qu'elle soit appropriée et opportune<sup>21</sup>. Anticipant les conseils d'Érasme, Cretin introduit donc du jeu dans la requête. Il pousse l'expérimentation rhétorique et poétique plus loin lorsqu'il adresse ses requêtes à François I<sup>er</sup>. En effet, dans l'épître suivante, « Dudict Cretin a monseigneur duc de Valoys, conte d'Angoulesme, a present roy » (XLVI), le requérant reconduit son *éthos* d'humble *supplex* en mettant en scène son combat intérieur entre son « Desir » d'écrire et la « Crainte » de s'adresser à si puissant personnage. Ici, l'humilité extrême que l'épistolier manifeste est compensée par la virtuosité non moins extrême de cette mise en scène allégorique particulièrement enlevée<sup>22</sup>, ainsi que par l'emploi systématique de vers équivoqués. La brièveté de l'épître précédente semble céder le pas, ici, à l'ornement poétique. Cette marge de jeu poétique opère comme les plaisanteries d'Érasme puisqu'elle déplace la requête du sérieux au « gré » offert au prince (v. 100). Mais ce surcroît poétique à la requête fonctionne également comme une rétribution anticipée : le poète offre au prince des vers en échange de son argent<sup>23</sup>. C'est ce que révèle le début de l'épître, par prétérition :

Filz de Minerve, amy des dieux haultains,  
 Que gaigneray je a m'ayder d'ieux hault tains,  
 Si clair ne voy luyre dedans tes coffres  
 Le myen escript ? J'ai nombre d'ans, telz que offres  
 Ne te puis pas de valleur presenter. (v. 1-5)

L'élévation du style dans les premiers vers ainsi que l'emploi des rimes équivoquées suffisent à démentir le peu de valeur de l'écrit du poète. La requête à proprement parler est mise à distance au profit de l'échange littéraire qu'elle motive et de la complicité entre lettrés qu'elle instaure entre le requérant et le prince. Ce jeu se fait explicite dans l'épître suivante, « Dudict Cretin au roy François Premier et present, pour ce que l'on luy avoit dit qu'il estoit cassé de ses gaiges » (XLVII) : la requête est une ballade filant précisément la métaphore du jeu, dont le refrain « A tout le moins que je garde les gages » scande la demande d'une façon trop insistante pour n'être pas quelque peu amusée. L'épître suivante, « Dudict Cretin au nom de la Chappelle du bois de Vincennes, audict Seigneur » (XLVIII), porte ce jeu une nouvelle fois plus loin, puisque cette fois Cretin cède sa voix au bâtiment qui bénéficiera directement de la munificence royale. Écrite un an avant la précédente, on comprend à présent que la *dispositio* non chronologique choisie par Charbonnier vise à mettre en valeur cette exploration de la requête poétique. Dans un article consacré aux « épistoliers de la grande rhétorique », Patrick

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 258-259.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>21</sup> *De conscribendis epistolis*, *op. cit.*, p. 467, l. 10-11 : « *Illud adiiciam, non hic solum, verum etiam aliis in rebus aliquando plus valere iocum tempestivum et aptum quam seriam petitionem* ».

<sup>22</sup> Qu'on la compare avec l'« Epistre du Despourveu » de Clément Marot, qui s'en inspire, pour mesurer le dynamisme de l'épître de Cretin et – derrière l'éthos conventionnel du *supplex* – la confiance de l'écrivain dans ses moyens.

<sup>23</sup> Sur les modalités de cet échange, voir les analyses de François Cornilliat, « *Or ne mens* », *op. cit.*, p. 323-338.

Joole<sup>24</sup> a déjà commenté la virtuosité de cette épître, qui convoque différentes traditions littéraires, de l'*Héroïde* ovidienne (par le caractère fictif de la voix qui s'exprime) aux poètes médiévaux comme Villon et Rutebeuf (dont les plaintes mêlent sourire et pitié), en passant par les épîtres écrites au nom de l'Église, par Jean d'Auton ou Pétrarque. L'emploi réitéré des rimes équivoquées signale encore la complicité poétique qui se joue entre l'épistolier et son destinataire et peut même servir de signature du chanoine de Vincennes derrière la voix de sa chapelle. Enfin, la dernière épître de cette série de *petitiones* est un remerciement : son caractère métalittéraire est explicite dès le premier vers, puisque Cretin convoque Villon et sa fameuse « Requête que le dit Villon bailla a monseigneur de Bourbon », qu'il cite en partie :

Jadis Villon gagna le jeu pour bon,  
En recevant par ung duc de Bourbon  
Certains escutz, soubz asseuree entente  
Ne debvoir riens perdre, fors attente ;  
Se la forest de Pastay rencontroit,  
Et gland l'annee en vente bonne entroit,  
Lors promettoit avoir main apprestee  
De satisfaire a la debte prestee. (v. 1-8<sup>25</sup>)

Le « jeu » du premier vers fait de la requête un moment ludique et entendu entre le poète et le prince ; il annonce aussi l'épître XLVII en forme de ballade, écrite un an plus tard. Si le parallèle que Cretin établit avec Villon sert ensuite à justifier l'ampleur de son remerciement, parce que le don octroyé était bien plus conséquent, il permet aussi de situer cet échange de biens sur un plan entièrement poétique, en créant une filiation littéraire autorisant ce déplacement. Cette épître scelle donc la réflexivité progressive qui s'est jouée dans la pratique de la *petitio* et le creusement du genre rhétorique vers sa mise en scène poétique, distancée et amusée. Cela est évidemment corrélé au fait que tout ce que peut Cretin pour rétribuer et remercier le roi, c'est écrire. Charbonnier met ainsi en ordre les épîtres de Cretin afin de faire émerger la tradition poétique derrière le genre rhétorique, le « jeu » érasmien derrière le « sérieux » préconisé par Fabri.

L'ensemble de ces éléments – disposition des épîtres selon plusieurs principes, titres, mise en valeur des échanges et du jeu autour des conventions rhétoriques – indiquent que Charbonnier propose une lecture des épîtres de Cretin en adéquation avec les traités épistolographiques de son temps, nourris des échanges entre humanistes. La présence de trois épîtres s'apparentant à des traités religieux, renouant avec une conception de la lettre comme un discours, pour clore la section des épîtres, pourrait donc sembler surprenante. Les deux épîtres au frère Jean Martin (LXIX et LXX) ainsi que celle à la comtesse de Dammartin (LXXI) semblent en effet rompre avec les pratiques épistolaires humanistes fondées sur la promotion de la libre et joyeuse conversation en offrant de véritables sermons. Le sentiment d'une rupture générique est confirmé par la présence, au terme de la section des épîtres et donc à la fin du recueil des *Chantz royaulx, oraisons et aultres petitz traictez*, de deux textes qui ne sont pas épistolaires : la « Translation du chant de Misere » ainsi qu'une « Invective contre la Mort ». Par ces pièces, Charbonnier semble vouloir clore le recueil des œuvres de Cretin comme il l'avait commencé, par des pièces à la thématique religieuse : le recueil

---

<sup>24</sup> « Les *Héroïdes* d'Ovide et les épistoliers de la grande rhétorique », dans *Regards sur le passé dans l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, éd. Francine Wild, Berlin, Peter Lang, 1997, p. 47-53, ici p. 50-51.

<sup>25</sup> Villon écrivait : « Car se de glan rencontre la forest / D'entour Pactay et chastaignes ont vente, / Paié vous tient sans delai ny arrest : / Vous n'y perdrés seulement que l'attente » (Villon, *Lais Testament, Poésies diverses*, *op. cit.*, p. 328-330, v. 17-20).

s'ouvrait en effet sur plusieurs pièces soumises aux concours des Puyx mariaux. C'est également ce que le titre de *Chantz royaulx, oraisons et aultres petitz traictez* annonçait : les seuils du recueil comportent bien ces genres poétiques, qui conviennent d'ailleurs parfaitement au chanoine de Vincennes. La volonté de conforter l'image de l'écrivain Cretin dans sa veine religieuse, au terme du recueil, explique donc la place de ces trois épîtres plus longues et plus graves, éloignées de la *sermo* humaniste. Dans un recueil paru un an plus tôt, le choix des œuvres de Cretin manifestait déjà le fait qu'il était associé aux sujets religieux. Dans les *Traictez singuliers contenus au present opuscul* (Paris, Galliot du Pré, 1526), après des œuvres de George Chastelain, Jean Molinet ou Jean Lemaire de Belges figuraient des chants royaux puis la première épître à Jean Martin (LXIX), celle qui est adressée à la comtesse de Dammartin (LXXI), ainsi qu'une « Epistre aux Filles Penitentes » (LXXIV) non publiée par Charbonnier et qui reprend en grande partie l'épître à Jean Martin<sup>26</sup>. Ce choix de textes associait résolument Cretin à sa fonction de chanoine de Vincennes, mais il distinguait également l'écrivain par son emploi de l'épître<sup>27</sup>. Ainsi, dans l'édition des *Chantz royaulx, oraisons et aultres petitz traictez* de Charbonnier, ces épîtres qui diffèrent, *in fine*, de la norme de la *sermo* familière mise en place dans la section, révèlent surtout la polyvalence de l'épistolier Cretin, qui manie aussi bien l'épître de « jeu » que celle de « doctrine » ou de « gravité », pour reprendre les catégories de Fabri. En outre, le modèle antique, cicéronien, étant posé dans les épîtres précédentes, il n'est pas interdit de penser que le lecteur convoquera pour lire ces épîtres un autre célèbre modèle d'épistolier antique : Sénèque, dont les lettres s'apparentaient déjà à des traités. Là encore, la disposition des épîtres par Charbonnier permet d'explorer les confins du genre dans la pratique de Cretin et d'inviter à des lectures modernes d'une pratique héritée du siècle passé.

\*\*\*

En somme, la disposition des épîtres de Cretin retenues par Charbonnier, et en particulier le traitement des seuils, invite à lire ces épîtres à la lumière des traités épistolographiques contemporains et à y voir un modèle de rhétorique. Charbonnier procède à un véritable tour de force en parvenant à suggérer la nouveauté avec de l'ancien, à moduler les usages en vigueur depuis longtemps pour tendre vers ceux qui s'imposent depuis peu, dans un esprit finalement tout à fait conforme à la pratique de Cretin, l'ami qu'il édite.

Ellen Delvallée

CNRS

---

<sup>26</sup> Kathleen Chesney (*op. cit.*, p. xcvi) fait remarquer que ce texte est omis des rééditions des *Traictez singuliers*, l'éditeur s'étant sans doute aperçu de la redite.

<sup>27</sup> Ce qu'a souligné Pauline Dorio dans *La Plume en l'absence*, *op. cit.*, p. 65-67.